**BULLETIN D’INSCRIPTION SALON JEC 2025 – du 4 au 6 mars 2025**

**A NOUS RETOURNER AU PLUS TARD LE 15 SEPTEMBRE 2024**

**ACCOMPAGNÉ DU PAIEMENT DE L’ACOMPTE**

Je soussigné(e)       en qualité de       confirme l’inscription de la société

Adresse :       Code Postal :       Ville :

CA :       EFFECTIF SOCIETE :

**CONTACT(S) POUR L’ORGANISATION DU SALON**

Nom et prénom du référent opérationnel :       Téléphone :       Portable :

E-mail :

**ADRESSE DE FACTURATION (si différente de l’adresse mentionnée ci-dessus)**

Adresse :       Code Postal :       Ville :

**ACTIONS D’ACCOMPAGNEMENT D’ACD NOUVELLE-AQUITAINE**:

* Solliciter les subventions nécessaires auprès du Conseil Régional pour la mise en œuvre de cette "opération collective"
* Avant le salon : réservation de la surface, organisation du stand, informations auprès des entreprises des tâches à effectuer (inscription, informations techniques et logistiques…)
* Pendant le salon : présence et accompagnement à l’installation et durant le salon

**CONDITIONS FINANCIÈRES DE PARTICIPATION SUR LE STAND COLLECTIF DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

Le montant de la participation de l’Entreprise est compris entre 5161€ HT et 6451 € HT selon le nombre d’entreprises exposant sur le salon (6451€ si 8 exposants, 5734€ si 9 exposants, 5161€ si 10 exposants)

* Sous réserve de votre éligibilité à la subvention (Montant hors éligibilité compris entre 10 322€ et 12 902 € HT)

**CONDITIONS D’ÉLIGIBILITÉ :**

* PME/TPE implantées en Nouvelle-Aquitaine.
* Occupant moins de 250 personnes, réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou le total de son bilan annuel n'excédant pas 43 millions d'euros.
* Ne pas appartenir à un groupe pour plus de 25 % du secteur de l'industrie, des services à l'industrie, de l'artisanat de production.
* En situation économique saine et bénéficiant d'au moins un bilan financier.

**MODALITES DE REGLEMENTS**

* Votre inscription ne sera prise en compte qu’à réception du présent bulletin d’inscription complété, accompagné du versement ou de l’avis de virement d’**un acompte de 50% du montant estimé le plus haut, avant le 15 SEPTEMBRE, soit 3225 € HT (3870 € TTC)** si les conditions d’éligibilité sont respectées.
* **Le solde sera à verser avant le 1er décembre 2024.**

Règlement par chèque à l‘ordre de ACD Nouvelle-Aquitaine - Maison de l’Industrie 40 Avenue Maryse Bastié 33520 BRUGES

Règlement par virement bancaire à ACD Nouvelle-Aquitaine | Références bancaires : BPACA BORDEAUX JUDAÏQUE | Code banque : 10907 – Code Guichet : 00001 – Compte n° 92021802075 – Clé RIB 65   
IBAN : FR76 1090 7000 0 192 0218 0207 565 - BIC : CCBPFRPPBDX

*Merci de mentionner la référence | JEC 2025*

**CONDITIONS D’ANNULATION :**

Toute annulation de participation a des répercussions sur l’organisation générale. Aussi, sauf cas de force majeure justifiée, les conditions d’annulation suivront les modalités ci-dessous :

* En cas de notification d’annulation reçue moins de 60 jours avant le premier jour de la manifestation, l’acompte sera conservé à titre d’indemnité.
* En cas de notification d’annulation après le délai mentionné ci-dessus, le solde de l’inscription restera dû.

**CESSIONS DES DROITS :**

* L’entreprise inscrite ne peut céder à un tiers les droits qu’elle détient de la réservation, sauf accord écrit du cluster ACD Nouvelle-Aquitaine.

**ASSURANCES :** Selon la demande de l’organisateur, vous devez être en mesure de fournir une attestation d’assurance responsabilité civile

**APPLICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES**

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à notre personnel administratif, nos employés, le service communication ou le service comptable et, le cas échéant, à nos sous-traitants. Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu’en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d’y être contraints en raison d’un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l’abus, exercice des droits de la défense, etc.).

ACD Nouvelle-Aquitaine met en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable depuis le 25 mai 2018), vous bénéficiez d’un droit d’accès, de rectification, de portabilité et d’effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant par email : [acd@acd-na.fr](mailto:acd@acd-na.fr) ou par courrier : ACD Nouvelle-Aquitaine – Maison de l’Industrie – 40 Avenue Maryse Bastié 33520 BRUGES.

Fait à

Le Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Cachet de l’entreprise

Contact ACD Nouvelle-Aquitaine :

**Manon Garcia**

[**jec@acd-na.fr**](mailto:jec@acd-na.fr)

**tel : 06.77.24.39.75**